

District de la Sarthe de Football



RAPPORT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES



Samedi 14 novembre 2020

En amont de l'assemblée, la commission par l'intermédiaire de son président a participé à 3 votes de test avec la société « Mediavote ».

- Le vendredi 6 novembre 2020 après-midi : vote simple
- Le mardi 10 novembre 2020 lors d'une réunion en visioconférence de 14 heures à 16 heures avec test de tous les votes proposés à l'assemblée.
- Le Jeudi 12 novembre 2020 lors d'une réunion en visioconférence de 16 heures à 17 heures 30 avec test de tous les votes proposés à l'assemblée.

Lors de ces réunions le protocole des votes a été exposé et les modalités ont été clairement définies.

Les clubs ont reçu ces modalités dans leur messagerie et ont été invités à donner leur représentant à l'assemblée générale afin que la société « Mediavote » leur attribue leur identifiant et mot de passe.

Le jour de l'assemblée les clubs ont été invités à se connecter de 8 heures 30 à 9 heures 30 afin de vérifier la participation et le quorum. (153 clubs, 901 voix, Quorum 300,3)

Après plusieurs interventions de la société « Mediavote » pour dépanner quelques clubs ayant des difficultés de connexion. L'annonce des présents a été effectuée à 9 heures 52.

120 clubs présents pour un nombre de voix de 758.

Les membres de la Commission (deux en présentiel) ont veillé lors de l'Assemblée Générale Elective du 14 novembre 2020 au respect des dispositions prévues par les Statuts.

La Commission n'a relevé aucun dysfonctionnement concernant son organisation (connexion pointage, vote), et le déroulement des élections des membres du Comité de Direction et des représentants des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue.

Aucune irrégularité n'ayant été constatée, la Commission a validé et proclamé les résultats des différents votes conformément repris par le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective.

Bernard PASQUIER,
Président de la Commission